



Erratum

Page 26 : L'activité « construction » est présente deux fois dans la représentation graphique « détail des consommations électriques par activités en 2018 (GWh) ». La donnée de 8708 GWh affichée dans cette représentation ne correspond pas à l'activité de construction mais aux consommations électriques du secteur résidentiel.

Page 27 : Le titre du graphique « Points de charge par véhicule électrique au 31 août 2018 » est erroné. La représentation graphique correspond au « Nombre de véhicules électriques moyen par point de charge et par département au 31 août 2018 »

Page 37 : L'empreinte énergétique peut faire référence à différents indicateurs dont les résultats sont très différents. Dans le cadre des chiffres clés de l'énergie édition 2020, les résultats présentés correspondent au calcul de l'énergie brute totale, un indicateur incluant des doubles comptes liés, entre-autres aux consommations indirectes d'énergie liées aux usages non énergétiques. Il n'est pas fait mention de cette précision dans le texte. Depuis la parution de l'article, nous ferons désormais référence, pour le calcul de cet indicateur à la consommation finale d'énergie induite par les usages énergétiques.

L'estimation de l'indicateur « empreinte énergétique des Bretons » selon cette définition correspond à 29,6MWh par habitant et par an (en plus des consommations directes d'énergie en Bretagne évaluées à 10 MWh/habitant et par an).